

	 <p>Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 18/12/2024</p>
Délibération n° 22	Conseil Municipal du Lundi 16 décembre 2024
CULTURE – MUSÉE QUINTOVIC	Domaine de compétence : 7.5 - Subventions
<p>Le Lundi Seize Décembre deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Date de convocation : 06/12/2024</p> <p>Membres présents : 22 puis 21 (Mr HURTREL Grégory quitte la séance à 20 h 20)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 7</p> <p>Nombre de votants : 26</p> <p>Affiché le 19/12/2024</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEAURAIN, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET (à compter de 20 h 20).</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 26</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p> <p>Objet : Projet Culturel et Scientifique du pôle muséal</p>	
Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Présentation du Projet Culturel et Scientifique

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;

Vu l'article 442-2 portant sur l'appellation « Musée de France » et les dispositions du Code du Patrimoine ;

Vu l'avis du Bureau, préalablement consulté, concernant la validation du Projet Culturel et Scientifique du pôle muséal ;

Vu la commission municipale n°3 « Rayonnement de la ville d'Étaples-sur-mer » en date du jeudi 5 décembre 2024.

Considérant l'intérêt du PSC qui permet de définir l'orientation du futur pôle muséal et les actions à venir, en prenant en compte les objectifs de la collectivité ;

Considérant l'intérêt pour la commune de mettre en valeur les collections qui sont conservées dans les musées et qui sont liées à l'histoire et à l'identité de la ville ;

Considérant que l'octroi d'une subvention de l'État à un projet de réaménagement ou d'extension d'un musée de France est subordonné à la validation préalable de ce document.

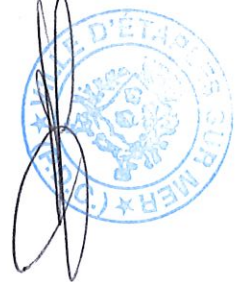
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le présent document qui sera soumis à l'approbation du Service des Musées de France
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous actes nécessaires en conséquence.

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.